



---

**CHANCELLERIE D'ÉTAT**

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 7 MAI 2008

# Informations brèves

### Affaires cantonales

#### **Plan cantonal de gestion des déchets 2007 approuvé**

Le Conseil d'Etat a adopté le Plan cantonal de gestion des déchets 2007. D'une portée de 15 ans environ, ce document décrit la gestion de l'ensemble des déchets produits sur le territoire cantonal, que ce soit par les ménages, l'industrie et l'artisanat, l'administration ou encore sur les chantiers de construction. Son objectif général est de permettre d'adapter les pratiques au droit en vigueur, de mieux protéger l'environnement, de considérer les déchets comme une ressource et d'assurer la viabilité des installations existantes ou à prévoir, et ceci au meilleur prix. Le premier Plan de gestion des déchets a été élaboré et sanctionné en 1994 ; il a permis de structurer le fonctionnement et les objectifs cantonaux en matière de prévention et de sensibilisation, de production, de collecte et de traitement des déchets. L'évolution de la législation, du contexte et des pratiques implique aujourd'hui une actualisation de ce plan cantonal, une démarche qui a été menée par le Service cantonal de la protection de l'environnement.

**La présentation détaillée du Plan cantonal de gestion des déchets 2007 fera l'objet d'une conférence de presse en date du mardi 3 juin 2008 du conseiller d'Etat Fernand Cuche, chef du Département de la gestion du territoire.**

#### **Initiative en faveur d'un site unique femme-mère-enfant : travaux de rénovation du site de La Chaux-de-Fonds pas remis en question**

En réponse à un courrier du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds s'inquiétant de l'éventuel retard que pourrait engendrer le lancement de l'initiative « en faveur d'un site unique femme-mère-enfant, cohérent, sûr et économique » sur le projet de rénovation du site de La Chaux-de-Fonds, le Conseil d'Etat a répondu que son souhait est que ces travaux puissent être engagés rapidement. Le gouvernement cantonal relève qu'il n'a pas l'intention de revoir sa position au sujet de la répartition des missions et qu'il combattra cette initiative si elle devait aboutir. Sur cette base et dans la mesure où certains travaux de rénovation s'avèrent particulièrement urgents afin de permettre de continuer d'exploiter les blocs opératoires du site de La Chaux-de-Fonds, le Conseil d'Etat ne souhaite donc pas que le processus soit ralenti. Ces travaux de remise à niveau devront être entrepris quelle que soit l'issue apportée à l'initiative populaire, fait-il savoir à l'exécutif chaux-de-fonnier.

**Contact : Roland Debély, conseiller d'Etat, chef du DSAS, tél. 032 889 61 00.**

2.

**Naturalisations**

Le Conseil d'Etat a procédé à la naturalisation de 51 personnes et de leurs familles.

**Pour complément d'information:**

**Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 8 mai 2008